

ELECTIONS A LA COMMISSION NATIONALE STATUTAIRE DES PRATICIENS HOSPITALIERS

L'intersyndicat hospitalo-universitaire composé du SNPHU du SNHU et du SNBCHU appelle à voter pour les listes unitaires avec le SNAM, la CMH et l'UCCSF.

La commission statutaire nationale est chargée de confirmer la validité des candidatures de **praticiens hospitaliers mono-appartenants** après le concours de PH en fonction des choix effectués par les intéressés. Les hospitalo-universitaires interviennent lorsque ces choix concernent les CHU. Les demandes étudiées ne comportent pas les propositions de nomination des MCU-PH et des PU-PH qui sont examinées par les CNU et par les CME. Par ailleurs cette commissions traite de certains cas particuliers qui posent problème (déplacements d'office, par exemple). Le rôle des syndicats est de défendre les professionnels concernés. En aucun cas la commission statutaire ne se substitue à la commission disciplinaire.

Compte tenu des missions de la commission statutaire, qui concerne les PH, la logique impose de regrouper nos forces avec les syndicats de PH pour obtenir un consensus constructif entre les hospitalo-universitaires et les hospitaliers. Le respect du service public et le respect des personnels médicaux qui le font fonctionner sont les principes fondamentaux qui animent notre action syndicale en ce domaine